



# Déclaration du SNUipp-FSU du Loiret

## CAPD du 23 mai 2018

Monsieur le Directeur Académique,

Le Mouvement départemental est toujours un moment important de la carrière de nos collègues. Celui qui va déterminer une première ou une autre affectation à titre définitif et donc engager l'enseignant, a priori, sur plusieurs années sur un poste. Nous regrettons, une fois de plus, le délai trop court entre le projet d'affectation et la CAPD qui rend compliqué le travail des délégués du personnel pour la préparation de la publication des résultats. De plus, un bug informatique a fait disparaître la situation d'une collègue et, ainsi, ne permet pas un travail serein pour les services de la DSDEN. Enfin, les documents en PDF fournis, et qui ont été cryptés depuis l'an dernier, complexifient encore plus notre tâche. Nous vous remercions, pour l'an prochain, de réfléchir, avec les services informatiques, à des documents facilement transformables et dont le projet est envoyé 8 jours avant maximum comme c'est le cas dans de très nombreux départements. Nous respectons depuis toujours la publication des résultats à l'issue de la CAPD, nous aimerions, en retour, pouvoir le faire dans de meilleures conditions : c'est ça aussi la confiance !

Le SNUipp-FSU rappelle que le vœu géographique obligatoire ne permet pas de répondre aux réels souhaits des collègues et qu'il continue d'en revendiquer le caractère facultatif. De même, le nombre de vœux limité à 30 renvoie de trop nombreux enseignants au second mouvement et donc à une affectation provisoire, bien souvent, non souhaitée. Le SNUipp-FSU demande l'arrêt de sa limitation.

Concernant les postes adaptés, si le nombre attribué au niveau académique a considérablement augmenté depuis des années grâce notamment aux multiples interventions du SNUipp-FSU, il reste encore insuffisant au regard des nombreuses demandes dont une grande partie reste insatisfaite.

Enfin, concernant les allègements de services, nous souhaiterions au niveau académique et départemental la transparence sur les situations nominatives comme c'est le cas lors de l'attribution des majorations exceptionnelles médicales et sociales.

Concernant les rythmes scolaires pour la rentrée 2018, si de nombreuses communes ont « joué le jeu » bien en amont en consultant et renvoyant leur projet suffisamment tôt, ce qui vous a permis de nous en informer au CDEN de février, d'autres, a contrario, trainent des pieds voire se prononcent à l'inverse de la majorité des conseils d'école. C'est le cas, notamment, de la municipalité de St Jean de La Ruelle dont le maire utilise, cela depuis un certain temps déjà, un ton et des mots méprisants vis-à-vis des enseignants et des parents d'élèves.

De plus, si son projet est de changer les rythmes, c'est la date du 30 avril qui était exigée dans votre calendrier et vous ne semblez pas le lui rappeler dans votre réponse aux directeurs du 18 mai puisque vous écrivez en parlant du maire « Dès lors qu'il aura fait connaître sa position .... ». Au final, les conseils d'école qui se sont prononcés majoritairement pour le retour à 4 jours et en ont fait part à leur Inspection de circonscription, sont toujours dans l'expectative n'ayant aucune nouvelle de la mairie et plongeant enseignants et parents dans une profonde angoisse pour la rentrée.

Pouvez-vous nous indiquer où en est la situation des rythmes scolaires prévus pour la rentrée 2018 à St Jean de la Ruelle du point de vue de la mairie comme des écoles ?

De plus, nous avons appris que ce même édile refuse d'inscrire des Toute Petite Section sans raison apparente et que vous lui avez adressé un courrier à ce sujet. Pouvez-vous nous éclairer sur la situation et nous donner la teneur de ce courrier ?

Sur un autre sujet, les AVS doivent bénéficier de frais de déplacements lorsqu'ils interviennent sur plusieurs établissements. Nous vous demandons d'appliquer les textes.

D'autre part des élèves dont les familles sont expulsables se retrouvent à la rue, notamment sur l'école Paul Langevin à St Jean de Braye. Cette situation au 21<sup>ème</sup> siècle au pays des droits de l'homme est intolérable. Nous vous demandons d'agir afin que la situation de ces enfants soit vite régularisée afin qu'ils retrouvent une scolarité sereine.

Depuis le début d'année, les écoles ont subi la suppression des EVS augmentant ainsi leurs difficultés de fonctionnement. Il y a un besoin de plus d'adultes dans les écoles pour permettre un encadrement et des enseignements de qualité.

Plutôt que des injonctions ministérielles sur leur pédagogie, les enseignants ont besoin d'une formation initiale et continue efficace.

Pour conclure, hier, pour la 3<sup>ème</sup> fois depuis le 10 octobre les Fonctionnaires, dont font bien entendu partie les enseignants des écoles, étaient en grève et dans la rue afin de réclamer que leur pouvoir d'achat ne soit pas amputé (retours du gel du point d'indice et du jour de carence, report mesures PPCR, augmentation de la CSG insuffisamment compensée...).

A cela s'ajoutent la suppression programmée de 120 000 postes et 4 chantiers du gouvernement visant à démanteler progressivement le statut et les services Publics au travers du recrutement accru aux contractuels, de la rémunération au mérite, de la fusion d'instances représentatives et du recours à la mobilité vers le privé...

C'est d'un recrutement massif de Fonctionnaires, et donc d'enseignants, titulaires et correctement formés dont nous avons besoin pour une meilleure qualité des conditions de travail et, de fait, du service rendu aux usagers.

La Fonction Publique, dont le Service Public d'Education, est un investissement pour l'avenir et non une charge car elle est garante de notre mode de société visant l'égalité entre les citoyens.